



5, rue de l'hôtel de ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu de la délibération  
n° 2022\_01\_D01 du Conseil Communautaire  
du 26.01.2022

DEC-2024-28-PR

### OBJET : Mise en réseau des médiathèques Demande de subvention auprès du Département pour l'équipement informatique et mobilier de la médiathèque de Moutiers-les-Mauxfaits

Au travers de la prise de compétence « Mise en réseau des bibliothèques » au 01/07/2019, Vendée Grand Littoral est désormais compétente sur :

- La création, l'animation, la coordination du réseau des bibliothèques,
- L'acquisition et gestion des fonds documentaires,
- L'acquisition et entretien des matériels et logiciels (informatique + mobilier),
- La lecture publique : politique du livre et conventionnement avec les autorités culturelles,

Pour autant, cette compétence ne s'étend pas jusqu'aux bâtiments abritant les locaux des médiathèques qui restent sous le giron communal.

A ce jour, nous recensons 8 projets de construction ou agrandissement/rénovation (4 déjà réalisés), dont le projet de la médiathèque de Moutiers-les-Mauxfaits.

La nouvelle médiathèque de Moutiers-les-Mauxfaits de 200 m<sup>2</sup> ouvrira à l'été 2024. Elle sera ouverte 12h par semaine. Pour assurer le fonctionnement de la structure, le projet prévoit la création d'un poste de responsable (0.5 ETP), sous la direction de la responsable du service lecture publique, et en collaboration avec une équipe de bénévoles.

Dans ce cadre, une subvention est sollicitée auprès du Département pour l'équipement informatique de la future médiathèque.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération s'établit comme suit :

#### ➤ Volet informatique :

Postes de dépenses	Dépenses MAXI en euros HT	Subventions espérées		Financeurs
		Taux de subvention	Montant subvention	
Matériel informatique	3 893,91 €			
Wifi	99,00 €			
RFID : automate, platine, etc	9 311,67 €			
<b>Sous-total</b>	<b>13 304,58 €</b>			
		30%	3 991,37 €	Département
<b>Total</b>	<b>13 304,58 €</b>		<b>3 991,37 €</b>	
<b>Reste à charge :</b>	<b>9 313,21 €</b>			

## ➤ Volet mobilier :

Postes de dépenses	Dépenses MAXI en euros HT	Subventions espérées		Financeurs
		Taux de subvention	Montant subvention	
Mobilier médiathèque	46 996,94 €			
Mobilier interne	973,09 €			
<b>Sous-total</b>	<b>47 970,03 €</b>			
		20%	9 594,01 €	Département
<b>Total</b>	<b>47 970,03 €</b>		<b>9 594,01 €</b>	

Reste à charge : 38 376,02 €

**Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;**

**Vu la délibération DEL 2022\_01\_D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président,**

**DECIDE**

- 1. De solliciter auprès du Département une subvention pour l'équipement informatique et mobilier de la future médiathèque de Moutiers-les-Mauxfaits dans le cadre du programme d'aide aux médiathèques et bibliothèques de proximité, sur les volets informatique et mobilier**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision**
- 3. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes.**

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 23 février 2024

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral



Maxence de RUGY